



Lys-lez-Lannoy
www.lyslezlannoy.fr

AU 21 - ACCUEIL JEUNES 14-17 ANS

DOSSIER D'INSCRIPTION

Année scolaire 2020-2021

*L'ACCUEIL DE JEUNES est une structure d'accueil collectif de mineurs sans hébergement destinée aux enfants âgés de 14 à 17 ans révolus.

La constitution de ce dossier vous permet d'inscrire votre ou vos enfants à l'Accueil de jeunes pour les périodes suivantes : la semaine en période scolaire

Un seul dossier par famille

SEUL UN DOSSIER COMPLET SERA ACCEPTE

Le dossier complet est à déposer impérativement au service GUICHET UNIQUE - REGIE
Les mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 11h00
aux dates des inscriptions que vous trouverez en détail ci-joint.

CONDITIONS ET PIECES A FOURNIR AU DOSSIER

- un justificatif de domicile
- que l'enfant ait 14 ans
- un livret de famille (uniquement en cas de nouvelles inscriptions)
- une photocopie de l'ASSURANCE EXTRA SCOLAIRE 2019-2020 de chaque enfant
- un numéro d'allocataire caf et le dernier avis d'imposition du foyer (sans ces documents, le tarif le plus fort vous sera attribué par le régisseur) si non remis en début d'année
- le présent dossier
- la photocopie du carnet de vaccination
- la sortie de territoire ci-jointe remplie
- une photocopie de la pièce d'identité valide du parent signataire de la sortie de territoire
- être à jour du paiement des factures scolaires et périscolaires

MODE ET MOYENS DE REGLEMENT

Le règlement de votre facture accueil de jeunes (forfait + restauration) se fait le jour de l'inscription au guichet, en espèces, en chèque (ordre : accueil de loisirs), en carte bleue ou en chèques vacances ANCV. Pour les personnes ayant des difficultés financières, le CCAS se tient à votre disposition mais un devis doit être effectué au guichet unique avant l'inscription de l'enfant

Les destinataires des données sont uniquement les personnels du service Régie et ALSH. Les données sont conservées 1 an et 2 mois à compter de la réception du formulaire. Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). Pour plus d'information : dpo@mairie-lyslezlannoy.com

ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Lieu d'accueil : Au21 - 21C, rue Jean Baptiste Lebas - 59390 - Lys-lez-Lannoy

Jours et horaires d'ouverture (les horaires peuvent varier selon les sorties organisées) :

- Mercredi de 14h à 18h (selon planning)
- Vendredi de 16h30 à 19h (selon planning)
- Samedi de 14h à 18h (selon planning)
- Soirée éventuelles : de 19h à 23h

FONCTIONNEMENT

Inscription par le biais d'une adhésion

Cette adhésion donne droit à l'accès au local le mercredi après-midi, le samedi après-midi, les soirs de semaine (selon planning établi) et lors des soirées occasionnelles. Lors de sorties et d'activités spécifiques et/ou extérieures auxquelles le jeune aimerait s'inscrire, une participation financière sera demandée. (cf grille tarifaire)

ADHESION ANNUELLE 2019-2020	
	Participation financière par enfant
moins de 400	10 €
400 à 759	15 €
760 à 1300	20 €
1301 à 2200	25 €
2201 et +	30 €
Extérieurs selon critères	50 €

La non-fréquentation du jeune à l'accueil ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

Une participation financière est demandée en sus si le jeune désire s'inscrire aux sorties et activités spécifiques organisées dans le cadre de l'accueil de jeunes. (voir grille tarifaire ci-dessous).

SORTIES ET ACTIVITES 2019-2020	
	Participation financière
Activité avec un prestataire	4.00 €
Soirées sur place avec repas	3.00 €
Sorties en soirée avec ou sans transport	5.00 €
Sortie à la journée spécifique avec bus	12.00 €
Sortie à la demi-journée avec transport	6.00 €
Sortie cinéma avec ou sans transport	4.00 €

Dans le cadre de sorties exceptionnelles (Sortie de Noël ou sortie de fin d'année), le tarif à la journée est fixé à 25 € transport compris.

DATES D'OUVERTURE ET D'INSCRIPTION 2019-2020

DEBUT DES INSCRIPTIONS EN REGIE : A PARTIR DU MARDI 1er SEPTEMBRE 2020 (INSCRIPTION TOUTE L'ANNEE)

- Le jeune peut s'inscrire et rejoindre l'accueil à tout moment de l'année, le tarif d'adhésion reste le même quel que soit le moment de l'année auquel il s'inscrit. La non-fréquentation du jeune à l'accueil ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

DATE D'OUVERTURE DU LOCAL : DU 19 SEPTEMBRE 2020 AU SAMEDI 3 JUILLET 2021

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE JEUNE

NOM : _____ GARCON FILLE

PRENOM : _____

DATE DE NAISSANCE ET LIEU DE NAISSANCE _____

EMAIL DU JEUNE : _____

PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE OUI NON N° D'ALLOCATAIRE CAF :

SORTIE DE TERRITOIRE (obligatoire lors des sorties en Belgique) OUI NON

AUTORISATION A REPARTIR SEUL : OUI NON

Si non, personnes autorisées à venir récupérer le jeune :

..... Tel :

..... Tel :

..... Tel :

RESPONSABLES DU JEUNE

A REMPLIR SELON LE LIVRET DE FAMILLE

Responsable 1 : Père – Mère – Tuteur – Famille d'accueil (entourer la bonne réponse)

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

TÉL. PORTABLE : _____ Tél pro : _____

E-mail : _____

Responsable 2 : Père – Mère – Tuteur – Famille d'accueil (entourer la bonne réponse)

NOM _____ PRÉNOM _____

DATE ET LIEU DE NAISSANCE _____

ADRESSE (si différente) _____

TÉL. PORTABLE : _____ Tél pro : _____

E-mail : _____

SITUATION FAMILIALE : _____

NOM DU MEDECIN TRAITANT DE L'ENFANT : _____ N° de TEL _____

AUTORISATIONS D'ACTIVITES

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques, sportives: OUI NON

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : OUI NON

J'autorise mon enfant à participer aux excursions et sorties picnic : OUI NON

J'autorise mon enfant à être photographié et filmé ainsi que la reproduction et diffusion de ces photos/vidéos à titre gratuit dans le cadre de la campagne de communication municipale du service jeunesse (magazine municipal, plaquette de présentation, journal local, vidéo, exposition, réseaux sociaux de la ville) : OUI NON

Date :

Signature des parents :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

Nom du jeune :

1 – VACCINATIONS (photocopie du carnet de vaccinations du jeune obligatoire).

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre indication

2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT LE JEUNE

A titre indicatif : Le jeune a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	SCARLATINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGUE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>

Votre enfant porte-t-il :

Des lentilles : OUI NON

Des lunettes : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

Des prothèses auditives : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

Des prothèses ou appareil dentaire : OUI NON au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

Autres recommandations / Précisez (ex : qualité de peau, crème solaire) _____

Indiquez ci-après :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

ALLERGIES : ASTHME OUI NON MEDICAMENTEUSES OUI NON
ALIMENTAIRES OUI NON AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) en cours OUI NON (joindre le protocole et toutes les informations utiles)

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence à l'accueil de Jeunes? OUI NON

Joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être donné sans ordonnance.

J'autorise l'équipe d'animation à prendre le cas échéant, toutes dispositions médicales rendues nécessaires par l'état du jeune (appel du médecin, SAMU...).Eux-seuls sont habilités à définir l'hôpital de secteur

Je m'engage à rembourser les honoraires médicaux et pharmaceutiques avancés par les organisateurs.

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

(en cas d'impossibilité de prévenir les parents)

M./Mme : _____ qualité : _____

Adresse : _____

N° de téléphone : _____

Je soussigné(e),responsable légal du jeune, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et avoir pris connaissance du règlement intérieur des ALSH ainsi que des tarifs en vigueur et m'engage à respecter toutes les conditions et régler toutes les prestations relatives aux différentes présences de mon enfant.

Date :

Signature :

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse : N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre (Préciser :)⁽²⁾

Déclaré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans ; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »